

QUESTIONS AU JURY

Elles sont du nombre de six. Il y a d'abord la question de vol reproduite pour chacun des accusés. Il y a ensuite trois questions concernant les circonstances aggravantes de nuit, de pluralité d'auteurs et de violence.

VERDICT ET ACQUITTEMENT

La réponse du jury est Non sur toutes les questions. En conséquence, M. le président prononce l'acquiescement de Christine, d'Huile et de Saffers et ordonne qu'ils soient mis en liberté, s'ils ne sont retournés pour d'autres causes.

Audience du vendredi 28 mai

Présidence de M. le conseiller Houx — Ministère public : M. Wibert, avocat-général. Ire affaire. — Vol à Roubaix.

Le 6 février de cette année, à sept heures du matin, Montoir, marchand de lait à Roubaix, s'aperçoit en se levant, qu'on l'a volé pendant la nuit. Dans l'une des pièces de son habitation se trouve une armoire dont la porte a été fracturée au moyen d'instruments abandonnés à côté de ce meuble. On lui a enlevé une somme de 90 francs placée dans cette armoire, plus deux paires de bottines et des effets d'habillements.

Montoir avait pour domestique, Mlle-Désirée Boulanger, âgée de 22 ans. Elle fut interrogée et reconnut fort faiblement l'important tout ce qui lui appartenait. Ce départ précipité indiquait que Boulanger avait dû participer au vol.

Louis Duthilleul, journalier et âgé de 24 ans, disparut aussi à partir du 6 février au matin. Deux jours après, Louis Duthilleul, un frère, qui habite un autre village, faisait connaître au garde-champêtre de sa commune qu'il avait découvert, dans un grenier, un sac renfermant les effets de Boulanger et quelques objets qui sont au nombre de ceux soustraits chez Montoir.

On apprit enfin que Duthilleul et Boulanger avait été vu causant longuement ensemble, le 9 février. Le 13 ils furent donc arrêtés en Belgique.

Boulanger n'a pas tardé à faire des aveux. Il a prétendu qu'il n'a fait que voler des mauvais conseils de Louis Duthilleul. Il a déclaré que celui-ci est venu le retrouver chez son maître, le 6 février, vers six heures du matin. Il aurait montré à Duthilleul l'armoire où était renfermé l'argent. Ce dernier aurait d'abord fait sauter la porte de ce meuble puis se serait emparé de la somme. Tous deux se seraient alors hâtés de franchir la frontière.

Duthilleul conteste l'exactitude des dires de son coaccusé. Il ne peut nier l'avoir accompagné en Belgique, mais il soutient que c'est seulement lorsqu'ils furent dans ce pays qu'il eut connaissance de l'origine frauduleuse de l'argent dont Boulanger était porteur. En tous cas, après avoir connu le vol, il a dit l'accusation, continué à vivre, sur le territoire belge, du produit de ce crime.

Boulanger et Duthilleul sont condamnés chacun à quatre ans de prison. Défenseurs : M^{rs} Gerbere et Grandel. 2e affaire. — Fabrication de fausse-monnaie à Pecqueur.

En novembre et décembre 1885, ainsi qu'au commencement de janvier 1886, des pièces fausses de 0 fr. 50 furent émises dans plusieurs communes, notamment à Pecqueur, Montigny, Vred, Commines, etc. Le 12 janvier une femme fut arrêtée à Vred. Au moment où elle venait d'émouvoir une fausse pièce de 0 fr. 50, à l'effigie de Napoléon III. C'était Adèle Chilly, marchande de pommes de terre frites, mariée à Arthur-Auguste Vancauwelaert, forgeron à Pecqueur. Elle reconnut que le même jour, à Vred, elle avait participé à l'émission d'autres pièces fausses.

Elle déclara qu'elle était alors accompagnée par Jules Renard, journalier, âgé de 55 ans, et que celui-ci lui donnait les pièces, une à une, sur la route, pour qu'en cas d'arrestation on ne trouvât pas sur elle.

Il est aussi établi, d'après l'accusation, que c'est elle qui, à la fin de 1885, spécialement à Somain, a émis un certain nombre de pièces de mauvais aloi ou concouru à leur émission. La plupart de ces pièces étaient à l'effigie de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. La femme Vancauwelaert en avait remis à des enfants de 7 à 10 ans, pour aller les changer. Elle en aurait changé d'autres elle-même.

Renard n'a pas avoué l'avoir accompagnée lors de plusieurs émissions de pièces fausses, mais il a déclaré qu'il lui avait échangé, à Douai, participé à l'émission de pièces fausses dans cette ville, dans la circulation. Selon Renard, cette femme avait, au contraire, dit devant lui que ces pièces avaient été émises par Vancauwelaert son mari, et par son fils.

A Montigny, les pièces fausses ont été échangées par un homme ayant avec lui un petit garçon. La plupart des personnes qui ont reçu ces pièces ne peuvent reconnaître, d'une façon positive, cet individu et cet enfant. Toutefois, une cabaretière, ardu dit, en voyant Vancauwelaert et son fils, que, quant à elle, elle les reconnaissait bien.

A Pecqueur, ce serait encore Vancauwelaert qui, bien qu'il ne le savait, suivant le ministère public, émit différentes pièces. Tantôt il les aurait changées lui-même; tantôt il les aurait fait remettre par son fils ou sa jeune fille, instrument inconscients de son crime.

Prévenu de l'arrestation de sa femme à Vred, il se rend immédiatement dans ce village. Après l'avoir vu, il revient chez lui, à Pecqueur. Le garde-champêtre remarqua alors qu'il va déposer quelque chose dans une meule. Ce garde la visite et découvre un porte-monnaie contenant environ quarante pièces fausses. Il trouve, de plus, divers objets servant à fabriquer la monnaie.

Comment et par quel moyen Renard a-t-elle été contraindre à Vred après la femme Vancauwelaert, toutes les pièces qu'elle a changées lui ont été remises par Renard qui les fabriqua; il lui avait dit aussi qu'il venait chez son mari pour montrer à ce dernier la manière de fabriquer la fausse monnaie.

Renard, qui demeure à Somain, a été, en effet, vu plusieurs fois à Pecqueur, chez Vancauwelaert. Selon l'accusation, le fils de ce dernier serait allé à Somain chercher du plat destiné à la confection des monnaies. Vancauwelaert aurait, en outre, procuré l'étain et les ustensiles nécessaires à la fabrication. Il aurait emprunté un poêle pour le placer dans la chambre où travaillait son co-accusé. Il a cependant prétendu être resté étranger à la fabrication et n'aurait fait que louer une chambre à Renard, chaque fois que ce dernier voulait fabriquer de la monnaie de mauvais aloi.

De son côté, Renard a soutenu qu'il a seulement favorisé la moitié d'un moule, pour faire voir à Vancauwelaert la façon d'opérer, mais la présentation du ministère public est en réalité, il s'est l'un et l'autre, complices. Il n'aurait été aperçu la nuit, coulant ensemble de l'étain.

Defenseurs : M^{rs} de Prat, Couhé et Dissart. SINCERE.

NORD

M. Delelis, député du Nord, a déposé entre les mains de la commission des sucres et de celles des céréales et autres produits agricoles, deux déclarations de la société d'agriculture de Dunkerque réclamant avec la plus vive instance le dépôt des rapports et la discussion immédiate des projets tendant à la prorogation de la loi relative aux sucres et à l'extension de cette surtaxe aux sucres étrangers de toute provenance, jusqu'à l'expiration des traités de commerce (1892).

Au relèvement des droits sur les céréales, le mais et autres produits agricoles, comme indemnités pour le cultivateur, mais à l'existence de l'agriculture dans la région du Nord.

Le même député a adressé à M. le ministre des finances diverses pétitions des habitants de Gravelines et de localités environnantes, réclamant l'abolition du privilège des bouilliers de crû.

Cambrai. — Le Parquet de Cambrai s'est transporté ce midi à Haussy pour ouvrir une instruction sur une affaire d'empoisonnement d'un mari sur sa femme.

Valenciennes. — L'agrandissement de la ville. — Hier soir est venue, au conseil municipal, la question de l'agrandissement de la ville.

Le 8 avril, notre maire a écrit au ministre de la guerre une lettre que tonos nos comités ont approuvée, lettre demandant la suppression de la couronne existant entre la porte de Lille et la porte Ferrand, d'une part, et celle existant entre la porte Paris et la porte Cambray, d'autre part.

A cette lettre, le ministre de la guerre a répondu qu'il consentait à faire abattre toutes les fortifications de Valenciennes, moyennant la somme minime de 12 millions.

Autrement dit, notre maire demande une chose et le ministre lui répond par une autre chose.

A ce jeu-là, il n'y a pas de raison pour que dans cent ans la question de l'agrandissement soit discutée tranchée.

Belgique

Le grand scandale de Gand. — L'émotion produite à Gand par l'affaire de meurs dont nous avons entretenu nos lecteurs est loin de se calmer. L'on pourrait même dire qu'elle va croissant. La Flandre libérale rompt enfin, mais d'une manière très sommaire, le silence qu'elle avait gardé, énonçant qu'il n'y a pas que des libéraux engagés dans cette triste aventure, et que des catholiques faisaient aussi partie de l'ignoble cohorte.

La vérité est que jusqu'à présent l'on ne cite que des noms de « libéraux » et que les faits et gestes de « libéraux » seuls sont l'objet des investigations de la justice. Quant au Journal de Gand, qui s'est toujours distingué par ses attaques contre les meurs présumées des petits-frères, il est d'un mutisme obstiné remarquable.

Le désarroi est grand dans les cercles « libéraux » de la ville. On y parle de mesures d'épuration nécessaires. Il y a de quoi.

Le Vootit, journal socialiste et guesu, annonce lui-même que dans nos rangs se trouvent plusieurs individus qui ont été assassinés, ou qui se sont suicidés, à la suite, a-t-on dit, des découvertes de la justice, était secrétaire de la loge le Septentrion à l'Orient de Gand. Craignant une descente du juge d'instruction, les frères de la loge ont essayé de s'enfuir, mais ont été arrêtés par la police.

On parle d'un quatrième suicide qui aurait eu lieu mardi soir dans le quartier de la rue d'Akkerghem. La dénonciation est venue de la bande dite « Cravattes Noires ». Plusieurs de ses membres, condamnés, il y a quelque temps, à un emprisonnement assez long, se sont vus en prison, sans être prévenus de la culpabilité de ces personnages dont les tribunaux vont s'occuper.

Un des lieux de réunion de ceux-ci était la grotte du Jardin des Glacis sur laquelle on assure qu'ils avaient fait faire un certain nombre de fausses clés.

La bande des « Cravattes Noires », exploitant précisément le même quartier, les a suivis et espionnés, en a plus d'un fois volé, en a fait chasser et a fini par les dénoncer.

Un des anciens de l'Étoile belge a eu l'imprudence de qualifier de « libéraux » des plus ardens de la 4e section et il se faisait remarquer par son exactitude exprimée aux réunions « libérales » du quartier de la station de Gand-Sud.

D'autre part, on lit dans le Patriote : « L'Étoile belge, dont la véracité est connue, a été imprimée que parmi les prévenus se trouvent plusieurs individus notoires. Le venimeux journal aurait exactement renseigné ses lecteurs en énonçant que 80 à 90 individus ont été arrêtés, les uns à Gand, les autres à Lille, à la fleur de la guesuerie. Ainsi les libéraux s'orientent avec colère : et dire qu'au sein catholique n'est du nombre ! tous libéraux ? Au surplus nous savons que le magistrat de Gand, qui est sur place, qui n'est pas suspect de cléricisme — oh non ! — et qui, par conséquent, est à même de renseigner l'Étoile belge, n'a pas eu de raisons pour que Mme Pipeliet interroge son confrère gantier.

« Il y a environ 4 ans, pareille société s'était constituée à Gand, sous le nom de « Cravattes Noires ». Son existence fut révélée par les débats d'un procès civil scandaleux dont le Journal des Tribunaux rendit compte et dont les feuilles de l'Étoile belge ont eu propos de dire un mot. Certains de leurs amis y auraient gagné une notoriété trop retentissante. »

— Nous lisons encore dans le même journal, qu'une maison de débauche de mineurs vient d'être découverte à Bruxelles. Les patrons de l'établissement ont été arrêtés.

« Les faits regrettables » sont prodits hier à Bruxelles. Un gamin entra dans la chapelle de R. P. Rédemptoristes et mit le feu aux affiches qui se trouvent dans le couloir; aussitôt, une épaisse fumée s'éleva. Des étudiants qui descendaient du couloir se sont mis à danser devant la porte de l'église, espérant que celle-ci allait prendre feu !

Un agent de police intervint et le feu fut éteint. Un crime à Wambeke-lez-Ternat. — Un braconnier a tué, hier, d'un coup de carabine, le nommé Pierre Deconinck, conseiller communal de Wambeke-lez-Ternat.

L'assassin, satisfait de son œuvre, entra chez lui à Bruxelles. Les gendarmes à cheval de Lennik-St-Quentin, prévenus télégraphiquement, arrêtèrent l'assassin, qui donna comme si rien ne s'était passé, le nom de parqué et a fait une descente aujourd'hui. La victime, âgée de 50 ans, laisse une veuve avec 9 enfants.

Le drame de Verviers. — Le Nœud des Verviers dit que Pousen, dont nous avons parlé hier le double meurtre sur ses filles, était un libre-penseur bien connu.

Pousen, qui a été interné à la prison de Verviers, est très-abattu. Il déclare avoir agi sous l'empire d'un vil sentiment de colère, à la suite d'injures qui lui auraient été faites par ses enfants.

Trois des pillards de l'usine Baudouin ont été condamnés hier, par le tribunal de Charleroi, à quatre ans de prison.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 27 mai. Auguste Schepens, rue de Béthune, 32. — Madeleine Petit, rue Lacroix, cour Bayard, 6. — Emile Provost, rue Bernard, 36. — Edouard Lepoit, rue Labruyère, 67. — Déces du 27 mai. — Elise Giliot, 51 ans, cabaretière, rue de la Redoute prolongée, 105. — Florence Soen, 6 mois, rue Darbo, 10. — Fils de M. Marie Cormont, 3 mois, rue d'Alma, 96. — Quint, présenté sans vie, rue du Moulin, 53. — Husmar Watiez, 40 ans, chauffeur, rue Lacroix, 175. — Sophie Lesimple, 65 ans, ménagère, rue du Fontenoy, cour Moreau, 30. — Jules Deloutré, 41 ans, rattacheur, Hôpital-Dieu. — Octave Deloutré, 29 ans, rattacheur, Hôpital-Dieu. — Augustine Dupré, 71 ans, sans profession, rue de Valenciennes, à la gare du Pile.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 27 Martha Lambot, rue de Tournai. — Désiré Catal, rue de l'Amidon pour Joseph Bossut, au Grand-Plaisir. — Marguerite Vanneuwhayse, place Thiers. — Madeleine Deloz, rue de Mouveaux. — Henri Florin, au Cinquante. — Uranie Vandevenne, rue Claire-Lemètre. — Déces du 28 mai. — Achille Raquez, 13 jours, rue Sainte-Germaine. — Auguste Poppe, 6 mois 7 jours, au Blanc-Sau. — Jeanne Dejon, 4 mois, rue Saint-Roch. — Louis Desrousseaux, 38 ans 8 mois, journalier, Hôpital-Civil. — Marie Sellier, 72 ans 2 mois, sans profession, rue du Tilleul.

Convois funèbres & Obits. Les amis et connaissances de la famille COUVREUR-COILLÉ qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Victor-Joseph COUVREUR, pharmacien, décédé à Roubaix, le 27 mai 1886, à l'âge de 41 ans et 6 mois, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la messe qui sera célébrée le samedi prochain, le lundi 31 courant, à 9 heures très-précises, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, dont son corps sera conduit à la gare, pour être transporté au domicile du défunt, à Valenciennes, à 10 heures, et inhumé au cimetière de Valenciennes, le samedi 31, à 11 heures. — L'assesseur à la maison mortuaire, rue Neuve, 20.

Les amis et connaissances de la famille BEUQUE-LEPLAT qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Edouard BEUQUE-LEPLAT, veuve de Monsieur de Damme, décédé subitement à Roubaix, le 27 mai 1886, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et Service solennel, qui aura lieu le samedi 31 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assesseur à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 105.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS. IMPRIMERIE ALBERT ROUBAIX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix. (Grand édition), et dans le Petit Journal de Roubaix.

FAITS DIVERS

Dernièrement, à Gratz, il y a eu une guerre bien ridicule entre gantiers et tailleurs. Cela rappelle les discussions grotesques entre les bourgeois au moyen-âge et mérito la peine d'être narré.

Or, les tailleurs prétendaient que, par suite de la nouvelle loi, les gantiers n'avaient plus le droit de confectionner les culottes de peau portées par les montagnards styriens. A quoi les gantiers répondirent :

« Nous sommes aussi bien cultiver que gantiers, et depuis des siècles nous possédons le privilège de fournir à la Styrie ses culottes de peau. Ce sont les tailleurs, au contraire, qui confectionnent des culottes illégitimes, et nous entendons bien faire cesser ce regrettable abus. »

Puis les tailleurs : « Si c'était un privilège, le voilà aboli par la nouvelle loi. Nous ne le laisserons pas rétablir tant que l'on ne nous prouvera pas qu'une culotte est l'équivalent d'un gant. »

Ces braves gens en seraient arrivés à verser le sang, si le ministre n'était intervenu. Imitant la sagesse de Salomon, il a décidé que le privilège de confectionner les culottes de peau appartenait désormais exclusivement aux gantiers — aux tailleurs par droit naturel, aux gantiers par droit de tradition.

Le vélocipède en Afghanistan. — Nous avons déjà parlé des aventures et mésaventures de M. Stephens, cet original Anglais qui s'est mis en tête de faire le tour du monde sur son vélocipède. On va lui en exécuter et courageux sujet de la Reine aux prises avec l'appétit des bêtes féroces dans les déserts, luttant contre l'ouragan dans les plaines couvertes de neige, parlementant en d'autres lieux avec les tribus sauvages qui voulaient lui enlever son instrument de course ou qui, le prenant pour un envoyé du diable, voulaient le tuer. La dernière fois que nous avons eu de ses nouvelles il traversait la Perse, étonnant les braves sujets du Shah qui n'en revenaient pas devant la machine à deux roues. Mientement voici qu'il a été dépêché de Kassar au nord-ouest de l'Afghanistan, mais l'arrivée d'un voyageur survenant en paroli équipage n'a pas tardé à faire sensation dans le pays. L'ami Stephens a été arrêté par M. Stephens pour un émissaire russe venant pour le compromettre aux yeux de l'Angleterre, et il a fait reconduire à la frontière le vélocipédiste et son vélocipède. Enfin peut importe, Petit bonhomme (nous parlons de M. Stephens) vit encore...

Une partie de Billard à cheval. — Deux militaires de l'armée de New-York, John Warrington et Edward Lewes, ont parié 10,000 dollars à qui ferait le premier 100 points dans une partie de carambolage à cheval. On dressa un billard sur une plate-forme au milieu d'un manège et la partie commença. Les joueurs, à cheval sur leurs chevaux, main gauche et la queue de billard dans la main droite. La partie a duré deux heures. Sir John Warrington a été l'heureux vainqueur.

M. Billot décoré. — Lisbonne, 28 mai. — Le roi de Portugal a donné à M. Billot, ministre des Affaires étrangères, un grand-croix de l'ordre du Christ.

Le canal de Suez. — Alexandrie, 28 mai. — Le jugement vient d'être rendu dans le procès intenté par le gouvernement égyptien à la Cie du canal de Suez, en revendication des droits de douane sur les remorqueurs et dragueurs employés dans le canal.

Le tribunal de 1re instance s'est prononcé en faveur du gouvernement. Le canal est considéré comme partie du territoire égyptien, sauf en ce qui concerne le transit international d'une mer à l'autre. La compagnie du canal est donc tenue de payer les droits de douane pour tout article qu'elle importe.

Le général de Négrier chez M. Grévy. — Paris, 28 mai. — Le général de Négrier s'est rendu hier, dans l'après-midi, au palais de l'Élysée.

La suspension de travail des ouvriers en laine de Reims. — Reims, 28 mai. — Les ouvriers des établissements Pierrard, Nouvion et Pinon, à Reims, ont repris le travail après entente avec leurs patrons.

Le cas de M. Duflos. — Une dépêche du correspondant de l'Événement, à Blois, affirme que, contrairement aux bruits qui avaient courus hier, M. Duflos, ancien préfet du Loiret-cher, accepte la préfecture de l'Allier et qu'il quittera Blois dimanche prochain pour rejoindre son nouveau poste.

Un projet différé. — Rome, 28 mai. — On télégraphie de source sûre, de Lisbonne, au Moniteur de Rome que l'idée du voyage du duc et de la duchesse de Bragança à Rome est abandonnée pour le moment.

Une nouvelle démentie. — Le Voltairien dément qu'un officier ait été sévèrement puni pour avoir assisté à la réception des princes d'Orient, attendu que la présence d'un officier en activité n'a été constatée à la soirée donnée à l'hôtel Galliera.

Fatale erreur. — Decazeville, 28 mai. — Hier, à la mine d'Auffet, près Cransac, le nommé Boyer, engageur, venait de pousser une benne sur la plate-forme du puits; il s'apprêtait à en pousser une seconde, mais le machiniste ne s'en aperçut pas et fit descendre la benne avec elle. M. Des, ancien préfet du Loiret-cher, accepte la préfecture de l'Allier et qu'il quittera Blois dimanche prochain pour rejoindre son nouveau poste.

Aux fabriques parisiennes. — On a retrouvé sur son cadavre broyé quelques heures plus tard.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le budget des cultes. — Paris, 28 mai, 2 h. 52 soir. — Il est presque certain que la commission du budget maintiendra sa décision pour la suppression du budget des cultes. Le gouvernement, en présence de cette décision, saisira la Chambre, vers la fin de la semaine, de la question de séparation de l'Église et de l'Etat afin qu'elle soit tranchée avant les vacances.

Paris, 28 mai, 3 h. 20 m. soir. — La commission du budget, après audition de M. Goblet et une vive discussion, a, par 15 voix contre 13, rétabli le budget des cultes.

Le ministre. — Paris, 28 mai. — Les menées s'accroissent contre le cabinet. Il semble bien difficile qu'il sorte de difficultés sans être entamé, sinon versé.

Les obsèques du colonel Herbingier. — Paris, 28 mai. — Environ 6,000 assistants suivaient le corps du colonel Herbingier. On remarquait notamment, avec le général Boulanger, de nombreux députés radicaux. Au cimetière quelques cris de : A bas Ferry ! A bas les assassins ! ont été proférés.

Il n'y a eu aucun autre incident. La rentrée de nos troupes à Bakel. — Paris, 28 mai. — Le colonel Frey est rentré à Bakel après avoir repoussé les rebelles à Chemon. Quelques tirailleurs ont été blessés.

Les droites. — Paris, 28 mai. — La droite a tenu, ce matin, une première réunion; elle a décidé d'en tenir une seconde, de concert avec l'union conservatrice.

Le Home rule

Londres, 28 mai. — Le Daily News assure que les concessions de M. Gladstone ont déjà rallié 27 dissidents; toutefois le groupe de lord Chamberlain ne s'est pas encore prononcé. Les « Tory » continuent à prédire la défaite de M. Gladstone.

Le Daily News croit, en cas de nouvelles élections, que les libéraux et les parolistes obtiendraient une majorité de 45 voix contre leurs adversaires coalisés.

A Decazeville. — Paris, 28 mai. — Le nombre des ouvriers qui travaillent à Decazeville est de 913.

FOIRE DE ROUBAIX. Hippodrome roubaixien. — CIRQUE PENINSULAIRE. — L'administration a l'honneur d'informer le public que, ne devant se rendre à Caen que jeudi prochain, elle donnera, dimanche 30 courant, une représentation de GALA. Tous les artistes présents. Programme des plus variés.

CONCOURS COLOMBOPHILES. La Société « Le Pigeon Blanc », établie chez M. Joseph Duthoit, rue de l'Épave, 35, à Roubaix, a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle donnera un grand Concours général de pigeons voyageurs sur SAINT-JUST, le dimanche 8 août 1886. 1,000 fr. — Prix d'honneur 100 francs.

La Société colombophile « La Fraternelle », établie chez son secrétaire M. Deshayes, 70 (estaminet Douaisien), informe les amateurs colombophiles de Roubaix et des communes voisines, qu'elle donnera trois concours de pigeons voyageurs sur SAINT-JUST, le dimanche 30 mai. Prix d'honneur : 50 francs. — Sur LONGUEAU, 14 juin, lundi de la Pentecôte. Prix d'honneur : 50 francs. — Sur ACHIEU, 9 août, lundi de la fête des fabricants; prix d'honneur : 50 francs.

COMPTOIR DE CHANGE. Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place Emile VIOU. Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1863.

ACHAT ET ESTIMATION d'or, d'argent et de diamants. ACHAT ET VENTE AU COMPTANT de toutes valeurs. TITRES CONTRE ESPÈCES, ESPÈCES CONTRE TITRES. Ordre de Bourse à terme. exécutés par agent de change. Courtage officiel, sécurité absolue. PRÊTS SUR TITRES AU TAUX LEGAL et commission. Troisième versement sur Obligations Foncières 1885, du 15 au 30 mai.

COUTEAUX. Grands Rayons de Coutellerie. Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc.

CISEAUX. Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturiers, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

MAISON BONNAVE-PECQUEUR. Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX.

COUTEAUX DE POCHES à une et plusieurs lames, couteaux, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc. Couperets pour échantillons. Réparations et repassage de tous les jours.

PILULES COLBERT. STOMACHIQUES, APÉRITIVES et DÉPURATIVES, souveraines contre la constipation, la bile, les maux de tête, les écoulements, 3 fr. la boîte (30 pilules). — Dépôt à Roubaix, dans toutes les pharmacies. 12633

ADRESSES COMMERCIALES de Roubaix-Tourcoing. LE JOURNAL DE ROUBAIX — PUBLIÉ RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MÉRISERIE, LINONNERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie, Lingerie, Chapellerie ET DIVERS. MERCERIE EN GROS A LA NAVETTE D'OR. 7, rue du Vieil-Abreuveur, ROUBAIX.

FOURNIER-CHIEUS. Articles recommandés : Broseries, cravattes, foulards, corsats, rubans de soie, colons et laines à tricoter. — Bijouterie, dentil et doublé. Dépôt de gilets de chasse du Santerre. 513

FACQUES-LEDUC. 6, rue du Curé, 6, Roubaix. MERCERIE-GANTERIE. ARTICLES DE PARIS, PARFUMERIE FINE. BONNETERIE, LAINE ET COTON. SPÉCIALITÉ DE JERSEY 514

AUX FABRIQUES PARISIENNES. 16, Rue du Vieil-Abreuveur, 16, Roubaix. Grande spécialité de trousseaux et layettes. Lingerie et broderie en tous genres. Dépôt de broderies à la main de Nancy et des Vosges. Spécialité de linge brodé et cousu à la main. — Prix exceptionnels. 515

CHEMISES EN TOUS GENRES. GROS ET DÉTAIL. Il y a toujours en magasin choix considérable de chemises unies et brodées, lavées à neuf. Rayon spécial de mérinos de Reims, en 1 m. de largeur, à partir de 1 fr. 10 et au-dessus. Mérinos pour deuil en 180. Foulards et manchettes, pour hommes et pour dames. Gants de peau.

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue 516. FABRIQUE DE CHAPEAUX. Feutre et Soie. Pierre SEGARD. 40, Rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage. ROUBAIX 517

Fabrique de Pompes en tous genres. EN FONTE, PLOMB ET CUIVRE. Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière.

Auguste SAVART. 33, rue du Moulin de Roubaix et rue du Général Chanzy. ROUBAIX 518

Photographie ELKAN. Rue Pellart, 74. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-montage. Grands portraits peints à l'huile, depuis 30 francs. 519

LEMAY, changeur

Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations de spéculation, de jeu, c'est à dire le terme et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 h. matin à 6 h. soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

PAPIERS ET SACS. Montens-Deschauer. 127, RUE DAUBENTON, ROUBAIX. PAPIER EN TOUS GENRES 521

MULNER-LECLERCQ. Rue de Lannoy, 21, Roubaix. Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes. Poëles américaines, vélocipèdes et coffres-forts, prix de fabrique. Réparations de tous systèmes de machines. WOF, machine domestique. 522

DELGRANGE-BELMALNE. ébéniste. Rue Saint-Joseph, 72bis, Roubaix. (Près l'église des Peres). Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. — Réparations de meubles soignées. 523

COMPTOIR DE CHANGE. Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place Emile VIOU. Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1863.

ACHAT ET ESTIMATION d'or, d'argent et de diamants. ACHAT ET VENTE AU COMPTANT de toutes valeurs. TITRES CONTRE ESPÈCES, ESPÈCES CONTRE TITRES. Ordre de Bourse à terme. exécutés par agent de change. Courtage officiel, sécurité absolue. PRÊTS SUR TITRES AU TAUX LEGAL et commission. Troisième versement sur Obligations Foncières 1885, du 15 au 30 mai.

COUTEAUX. Grands Rayons de Coutellerie. Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc.

CISEAUX. Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturiers, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

MAISON BONNAVE-PECQUEUR. Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX.

COUTEAUX DE POCHES à une et plusieurs lames, couteaux, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc. Couperets pour échantillons. Réparations et repassage de tous les jours.

PILULES COLBERT. STOMACHIQUES, APÉRITIVES et DÉPURATIVES, souveraines contre la constipation, la bile, les maux de tête, les écoulements, 3 fr. la boîte (30 pilules). — Dépôt à Roubaix, dans toutes les pharmacies. 1